



CMEI (Conseil Médical en Environnement Intérieur) L'habitat en examen

Quand un médecin reçoit des patients qui présentent des allergies, des problèmes respiratoires ou cutanés, l'interrogatoire du patient est précieux pour établir le diagnostic. Mais le malade pourra, consciemment ou inconsciemment, occulter certaines spécificités de son logement ou de sa profession.

Après prescription médicale d'un allergologue, d'un pneumologue, d'un ORL, d'un dermatologue ou d'un pédiatre, le CMEI intervient en trois temps :

- 1) **Consultation** : La consultation se déroule sous la forme d'un entretien pendant lequel le patient précise ses symptômes, ses habitudes, pour préparer au mieux le diagnostic du CMEI.
- 2) **Visite et prélèvements** : Le CMEI se rend au domicile, muni d'un questionnaire et appareils de mesure. Il visite (pendant 1 à 2 heures) toutes les pièces de l'habitat, à la recherche d'allergènes. Il aspire, prélève, mesure. Il vérifie la ventilation du logement, questionne sur les habitudes d'aération, la présence d'un fumeur, l'usage de produits ménagers, de désodorisants d'intérieur, la fréquence du ménage, du lessivage des oreillers, des draps les éventuels travaux récents. Il observe le mobilier (aggloméré, cuir ou tissu...). Il repère la présence d'insectes, d'animaux et de plantes.
- 3) **Bilan et suivi** : Le compte rendu de la visite est envoyé au patient ainsi qu'à son médecin (avec son accord). Des solutions sont proposées (recommandations d'aération, mesures d'éviction du ou des produits allergènes). De la documentation d'organismes accrédités (INPES, AFSSET...) est remise. Le CMEI reprend contact 6 à 9 mois plus tard pour évaluer les progrès constatés. Il peut faire le lien avec d'autres services pour l'amélioration de votre habitat (services sociaux, d'hygiène et de salubrité, du logement).

Les principales vérifications et questions lors de la visite



Humidité
Prélèvement de moisissures.
Relevé d'humidité dans les murs.
> Où le linge sèche-t-il ?
> Les pièces d'eau sont-elles bien aérées ?
> Y a-t-il du papier peint qui se décolle ?

Produits d'entretien
Recherches de polluants chimiques.
> Quels produits d'entretien sont utilisés ?
> Utilisation de désodorisants d'intérieur ?

Chauffage
Détection de CO. Relevé de la température des pièces.
> Quel type de chauffage (gaz, fuel, électrique) ?

Poussières
Aspiration sur les oreillers, matelas, couettes pour repérer les acariens.
> Matelas ancien ?
> Moquette au sol ?
> Peluches dans la chambre d'enfant ?

L'air
Aspiration de l'air.
> Comment est ventilé le logement ?
> Les bouches d'aération sont-elles bouchées ?
> Les fenêtres sont-elles souvent ouvertes ?
> Y a-t-il un fumeur ?

Mobilier, murs, sols
Recherche de polluants chimiques.
> Quel type de revêtement au sol, aux murs ?
> Mobilier en aggloméré ?
> Canapés en cuir, en tissu ?
> Y a-t-il eu des travaux récents (peinture, meubles neufs) ?

Animaux
Vérification de la présence d'animaux ou de plantes.
Repérage d'insectes nuisibles tels que les blattes.

La validation d'un conseil scientifique :

L'activité du CMEI est encadrée par un conseil scientifique médical. Celui-ci est composé de médecins libéraux et hospitaliers, de chercheurs en sociologie de la santé et en climatologie, d'ingénieurs du génie sanitaire et santé publique, de pneumologues, allergologues, dermatologues, médecins généraliste qui participent à la veille scientifique des maladies respiratoires et/ou allergiques en rapport avec l'environnement, et qui évaluent les dispositifs et les interventions menées.

Un nouveau métier :

Le diplôme de Conseiller Médical en Environnement Intérieur à été crée en 1991 par le professeur Frédéric Blay chef du service de pneumologie à l'Hôpital civil de Strasbourg. Le Conseiller Médical en Environnement Intérieur connaît :

- ✓ Les maladies en rapport avec les polluants présents dans l'habitat,
- ✓ Les techniques du bâtiment, de la ventilation,
- ✓ La métrologie des différents polluants (allergènes, moisissures, CPV),
- ✓ Les mesures d'évictions des allergènes et des polluants

Cette profession est encouragée par la Direction Générale de la Santé et soutenue par le ministère de l'Environnement.

Contact : Nassima Hamami
Conseillère médicale en Environnement Intérieur Région Rhône-Alpes
Tel : 06.51.53.43.70
cmei.ra@free.fr